

# ***Le Figaro***

**Samedi 19 Février - Dimanche 20 Février 2000**

**Article de Thierry Desjardins P.1 & 9**

---

## ***150 000 Français en Grande-Bretagne***

### ***Pourquoi des entrepreneurs s'exilent***

*On estime que 150 000 Français sont partis « faire fortune » en Grande-Bretagne. Souvent des jeunes qui rêvent de créer leur entreprise. Mais aussi des groupes plus importants, puisque 1 200 d'entre eux ont déjà mis un pied au Royaume-Uni. D'autres se lamentent, comme Alain Prost, dont l'écurie de formule 1, avec 105 personnes, a les mêmes coûts salariaux que Benetton avec 240 employés.*

*Autre chiffre qui explique cet exil : avec 11 000 F, un patron anglais assure 9 000 F de salaire net à son employé, alors qu'avec 14 000 F son homologue français n'assure que 8 000 F au sien. Olivier Cadic, 38 ans, qui a implanté sa société de 40 employés à Ashford, explique au Figaro pourquoi il a franchi la Manche et pourquoi il fait du prosélytisme avec l'association « La France libre ... d'entreprendre » qu'il anime.*

*« C'est très simple : en France, je faisais 400 000 F de bénéfices par an. Ici, pour exactement le même travail, j'en fais 1.5 million. » A ce dossier en faveur de l'émigration, il ajoute les contrôles fiscaux contradictoires dont il fut l'objet, avant d'ajouter : « Il y a l'administration fiscale, mais il n'y a pas qu'elle. C'est tout le système qui est pourri. » Il raconte aussi la fameuse histoire du « milliard d'aide aux nouvelles technologies », lancée par Juppé et reprise, par Jospin. Non seulement c'était saupoudré entre 135 filières mais l'Etat reprenait aussitôt 20.6 % de TVA et 36.6 % d'impôts sur les bénéfices sur les sommes versées. Ubuesque. Il s'est même fait refuser un agrément ministériel vital, car dans son bilan « il n'y avait pas assez de recherches n'ayant pas abouti », ce qui, selon les fonctionnaires, démontrait qu'il ne cherchait pas.*

*Fin 1995, il prend sa décision : « les grèves ont bloqué le pays. Chirac et Juppé se sont dégonflés, et la rue a fait reculer le suffrage universel puisque Chirac venait d'être élu. J'ai compris que tout était foutu. Moi, je veux bien jouer au championnat de France, mais dès l'instant qu'on joue les Jeux olympiques, je veux avoir autant de chances que mes concurrents étrangers. Alors, je suis venue m'installer dans le Kent, à deux heures de Paris par l'Eurostar, mais à des années-lumière du système français. »*

## **ENQUETE *L'histoire édifiante d'Olivier Cadic, 38 ans , qui a implanté Info-Elec Ltd, 40 employés, à Ashford***

### **Pourquoi les jeunes entrepreneurs fuient la France**

*« C'est très simple. En France, je faisais 400 000 francs de bénéfices par an. Ici, pour exactement le même travail, j'en fais 1,5 million. »*

*Olivier Cadic est un curieux personnage. Il a 38 ans mais, sous ses airs d'enfant de chœur, on lui en donnerait 15 de moins. D'autant plus qu'avec ses costumes bien coupés et son discours « structuré » on pourrait le prendre pour un élève en première année d'ENA.*

*Or Olivier Cadic est tout sauf un enfant de chœur ou un énarque. Derrière sa façade de chef d'entreprise (qui réussit), Olivier Cadic est, en fait, un dangereux révolutionnaire parti en croisade. Par moments, et en dépit de son petit côté « gentil garçon », on pourrait même croire qu'on a affaire à un fou furieux. Son combat ? Détruire le « système français de textes et de taxes » qui, d'après lui, paralyse l'économie française, assassine les entreprises et fait que la France s'effondre d'une manière catastrophique.*

*On voit que le jeune homme s'attaque à un gros morceau et n'a pas froid aux yeux. Le plus curieux est qu'il a maintenant derrière lui quelques adeptes, des dizaines de jeunes chefs d'entreprise français et qui réussissent mais ... à l'étranger. Car ils se sont tous exilés. C'est d'Angleterre maintenant qu'Olivier Cadic mène son combat. Il a d'ailleurs créé un mouvement qui s'appelle La France libre ... d'entreprendre. Bref, c'est tout juste s'il ne se prend pas pour de Gaulle en 40 !*

L'histoire d'Olivier Cadic est toute simple. Autodidacte (il n'a qu'un bac informatique), à 20 ans, en 1982, sans un sou (20 000 francs qu'il avait à la Caisse d'Épargne) et avec un copain il crée son entreprise, Info-Elec. Il fait de la « saisie numérique de plans de circuits imprimés » en se servant de la DAO (le dessin assisté par ordinateur). Pour ceux qui ne sont pas spécialisés, c'est incompréhensible mais disons que c'était alors très « en pointe ». Rapidement, il a une dizaine de salariés et surtout quelques très beaux clients comme les Avions Marcel Dassault.

En 1986, apparaît la CAO (la conception assistée par ordinateur). Cadic comprend que la DAO est dépassée et saute l'étape de la CAO pour se lancer dans la FAO (fabrication assistée par ordinateur). Les événements, c'est-à-dire les clients, lui donnent raison. Sa petite entreprise travaille pour des projets aussi prestigieux que le Rafale, Airbus, le TGV, la sonde sur Mars, le laboratoire d'accélérateur de particules, le projet Rita, etc.

A 26 ans, le tout petit est apprécié par les plus grands et est considéré sur la place de Paris comme l'un des jeunes ténors de son domaine très pointu. Il devient même vice-président du groupement des fournisseurs de l'industrie électronique. Bref, c'est une « success story ».

Aux Etats-Unis, Cadic serait un jeune héros. En France, il a ... un contrôle fiscal. Ça dure un an. *« Des heures et des heures perdues avec des fonctionnaires qui ne connaissaient pas leurs textes, qui n'avaient pas lu mes courriers et qui me considéraient comme un délinquant. »* Il reçoit une notification qui lui impose un redressement d'un million. L'assassinat en pure règle, sans aucune raison. Cadic se débat, décortique les erreurs des fonctionnaires et finalement ces mêmes fonctionnaires qui voulaient lui imposer un redressement d'un million

lui proposent un redressement de 100 000 francs. *« Il n'y avait aucune raison que j'aie ce redressement mais, de guerre lasse, j'ai accepté. Mon avocat m'avait dit qu'il fallait toujours « leur » laisser quelque chose. »*

Naturellement, quelques semaines plus tard, l'administration fiscale qui est volontiers rancunière remet ça. Il est convoqué, interrogé interminablement par des fonctionnaires qui ne connaissent toujours ni leurs textes ni son dossier. On menace de l'envoyer devant le procureur de la République. *« Je me voyais déjà en taule, sans cravate ni lacets. »* Que lui reproche-t-on cette fois ? d'avoir réévalué sa société. Quelques semaines plus tôt on lui reprochait de l'avoir sous-évaluée. *« On a failli en venir aux mains. Quand je leur ai dit que j'écrirais au ministre pour lui faire savoir qu'un de ses services m'avait accusé d'avoir surévalué et que l'autre de ses services me reprochait d'avoir sous-évalué la même chose qui était restée au même prix, ça les a fait sourire. Mais quand je leur ai dit que j'écrivais à toute la presse parisienne ... ils ont reconnu leur erreur et ont tout laissé tombé. »*

### ***Une administration qui préfère ceux qui cherchent à ceux qui trouvent ...***

*« Il y a l'administration fiscale, mais il n'y a pas qu'elle. C'est tout le système qui est pourri »*, poursuit Cadic.

Il se souvient, par exemple, du jour où le gouvernement Juppé a annoncé à grands renforts de publicité qu'il allait attribuer un milliard aux « nouvelles technologies ». *« Je ne suis pas pour les subventions, dit Cadic, mais c'était tout de même une bonne idée pour nous donner une chance de rattraper notre retard international. »*

Cependant l'autodidacte qui n'a pas fait l'ENA sait lire les textes entre les lignes. D'abord, il s'aperçoit que ce milliard, c'est sur deux ans. Ca ne fait plus que 500 millions par an. Ensuite il s'aperçoit que cette aide est « TTC ». Ca veut dire qu'il aura 20.6 % de moins. Ensuite, il s'aperçoit que cette aide est destinée à ...135 technologies de pointe, ce qui est beaucoup et, pire encore, que les hauts fonctionnaires qui ont établi la liste de ces technologies « de pointe » ont oublié ... l'Internet, ce qui est sidérant.

Il fait donc ses calculs, 500 millions moins 20.6 % divisés par 135 filières, ça fait 2.6 millions par filière mais ces aides étant considérées comme un revenu elles sont soumises à l'impôt sur les bénéfices de 36.6 % ce qui ne fait plus que 1.7 million par filière. Bref quelques milliers de francs par entreprise de pointe. Autant dire rien.

*« Et ajouter à cela que pour bénéficier éventuellement de cette aide, il fallait remplir des liasses de papiers et participer à un concours dont personne ne connaissait ni les règles ni les membres du jury. Moralité, le milliard d'aide aux entreprises annoncé à grands coups de trompette s'est perdu dans les sables et on n'en a plus entendu parler. Ce qui est drôle c'est que trois ans plus tard, Jospin a annoncé une aide ... d'un milliard, cette fois sur 3 ans, pour les industries de pointe. Il doit y avoir, quelque part, dans un petit bureau, un fonctionnaire dingue qui ressort inlassablement son idée de milliard d'aide aux entreprises de pointe. Et pendant ce temps-là, dans mon domaine, les dites entreprises disparaissent. En 1995, il y avait en France 112 ateliers de circuits, en 1996 107, en 1997 99, en 1998 92, l'année dernière 87. »*

Il faut reconnaître que cette année là, 1995, Cadic n'a vraiment pas eu de chance. Comme chaque année depuis plus de dix ans, il avait demandé le renouvellement de son « agrément recherche » qui permettait à ses clients de pouvoir bénéficier du « crédit d'impôt-recherche ». Sans cet agrément, il perdait bien sûr, tous ses clients qui auraient perdu ce crédit d'impôt-recherche en continuant à s'adresser à lui.

Après avoir rempli tous les papiers nécessaires (bilan de ses recherches, bilan de ses innovations, de ses découvertes, etc.), il a reçu une réponse du ministère de la recherche l'informant qu'on lui refusait le renouvellement de l'agrément car dans son bilan ... « *il n'y avait pas assez de recherches n'ayant pas abouti* » ce qui d'après les fonctionnaires du ministère de la Recherche, démontrait qu'il ne cherchait pas.

Il a fallu que Cadic fasse intervenir une vague relation qui connaissait vaguement la propre mère du ministre de la Recherche pour que le ministre François Fillion lui-même, impose à ses fonctionnaire l'idée qu'il était absurde de pénaliser une entreprise de recherche sous prétexte qu'elle trouvait. Fillion qui n'a d'ailleurs toujours pas oublié l'incident avait alors rappelé à ses fonctionnaires la phrase de De Gaulle : « *Je préfère ceux qui trouvent à ceux qui cherchent.* »

Cadic, dont les affaires marchaient très bien, commençait à être un peu écoeuré. « *J'avais l'impression que ceux qui auraient dû m'aider cherchaient surtout à me mettre des bâtons dans les roues. Qu'en créant une entreprise, qu'en embauchant du personnel, qu'en obtenant de bons résultats, j'étais devenu une sorte de criminel. J'avoue qu'en plus j'avais été sidéré par ce qu'il s'était passé fin 1995. Le plan de Juppé pour sauver la sécurité sociale était juste. Faire payer le public autant que le privé était la moindre des choses. Or les grèves ont bloqué le pays, Chirac et Juppé se sont dégonflés et la rue a fait reculer le suffrage universel puisque Chirac venait d'être élu. J'ai compris que tout était foutu.* »

Par hasard, fin 1995, Cadic va visiter des clients en Grande-Bretagne. Au cours du dîner, histoire de dire quelque chose, Cadic qui vient de payer 36.6 % d'impôt sur ses bénéfices et 47 % de charges patronales sur les salaires de ses employés, demande à son client à combien s'élèvent les impôts sur les bénéfices en Grande-Bretagne. « *24 %* », lui répond l'autre. Et les charges patronales ? « *Au maximum à 10 %* » répond l'autre.

Rentré en France, Cadic fait ses calculs. Cette année 1995 avec un chiffre d'affaires de 17 millions et vingt salariés, il avait payé 1.8 million de charges sociales et il lui était resté 400 000 francs de bénéfices. En Grande-Bretagne, il aurait eu à payer 500 000 francs de charges sociales et il aurait fait 1.5 million de bénéfices.

Incrédule, il étudie d'autres exemples. Un de ses clients vient de déposer son bilan. Avec un chiffre d'affaire de 180 millions, il a eu 10 millions de pertes et a dû licencier ses 50 salariés. En Grande-Bretagne, il aurait fait 4 millions de bénéfices et aurait pu garder ses 50 salariés. Un autre est à la limite du dépôt de bilan avec un chiffre d'affaire de 75 millions et 30 salariés. En Grande-Bretagne, il aurait dégagé 2 millions de bénéfices

Avec une certaine naïveté, Olivier Cadic va montrer ses chiffres au ministère des Finances. Il fait rire tout le monde. Et les rares responsables qui veulent bien l'écouter lui affirment froidement que si effectivement les prélèvements sont bien supérieurs en France, en Grande-Bretagne, les services publics sont à l'abandon, qu'il n'y a pas d'autoroutes, que le système de santé laisse mourir les malades et que le système scolaire ne produit que des illettrés. (On

roule sur les autoroutes britanniques, l'espérance de vie est supérieure en Grande-Bretagne et les anciens d'Oxford ou de Cambridge ne sont jamais apparus comme des analphabètes).

Cadic va alors voir les politiques, Madelin, Arthuis, d'autres encore. Tous lui donnent raison. Les charges sont devenues insupportables pour les entreprises. Mais ils lui font remarquer que le gouvernement qui vient de majorer de 10 % l'impôt sur les bénéfices (qui était déjà à 33.3 %) va baisser de 36.6 % à 19 % cet impôt pour les sociétés faisait moins de 50 millions de chiffre d'affaires. Une bonne nouvelle. Si ce n'est que Cadic - comme tous les chefs d'entreprise de PME-PMI - s'aperçoit que cette baisse ne concerne que ... 25 % des bénéfices et encore à condition que les sociétés bloquent 100 % des bénéfices pendant trois ans et les incorporent au capital, incorporation soumise, bien sûr, à une taxe.

*« Tout en paralysant les investissements, l'Etat récupérait donc les avantages qu'il faisait mine de nous accorder si généreusement. En France, l'Etat joue au bonneteau. Il annonce une baisse d'impôt et en même temps en augmente ou en crée une autre. En moins de cinq ans, l'impôt sur les bénéfices qui était déjà insupportable a été augmenté de 10 % par Juppé et de 15 % par Jospin - avec effet rétroactif ce qui est inadmissible - et en plus on a créé la CRDS sans parler de la taxe de 1 % sur la publicité qui oblige toutes les entreprises à perdre des heures pour calculer tout ce qu'elles ont dépensé en création, en imprimés, en routage et en temps pour les communications, même en interne.*

*Tout le monde m'a dit : il faut bien payer la Sécurité sociale et les retraites. Moi, en tant que chef d'entreprise confronté en permanence à la concurrence étrangère ce n'est pas mon problème. Ou alors il ne fallait pas ouvrir les frontières. Moi, je veux bien jouer en championnat de France mais dès l'instant qu'on joue les Jeux olympiques je veux avoir autant de chance que mes concurrents étrangers. Alors j'en ai eu assez et je suis venu m'installer ici à Ashford, dans la Kent, à deux heures de Paris par l'Eurostar mais à quelques années-lumière du système français. »*

Et depuis 1996, tout va bien pour le PDG d'Info-Elec devenu directeur d'Info-Elec Ltd. Pour créer son entreprise britannique il a eu à remplir ... un seul formulaire et à payer 1 £. (« Pourquoi faut-il mettre 50 000 francs en France pour créer une SARL ? »)

Depuis, il paie 20 % sur ses bénéfices (Tony Blair a fait baisser l'impôt de 24 % à 20 %), 12 % de charges patronales et une taxe locale sur ses bureaux. Rien d'autre. Du coup il emploie maintenant 40 salariés et son entreprise qui était estimée à 7 millions 1995 en France est estimée aujourd'hui à 50 millions dans le Kent. Quand il va chez le médecin ou chez le pharmacien, c'est gratuit et il sait en plus que quand il disparaîtra ses enfants n'auront pas à payer des droits de succession pour son entreprise.

Naturellement, les fonctionnaires de Bercy le considèrent comme « un mauvais Français », voire un « traître ». Pour décourager ceux qui voudraient suivre son exemple, ils sont même inventé un nouveau texte (qu'on appelle déjà vulgairement « la loi Cadic » et qui est apparu dans la loi, des finances 1999. Désormais, tout chef d'entreprise qui veut son quitus fiscal pour quitter la France doit laisser une caution équivalente à l'impôt qu'il paierait s'il vendait la société. Ce texte qui est en totale contradiction avec tous les traités européens qui garantissent la libre circulation des biens et des personnes ne semble pas décourager les « fuyards ». 78 jeunes chefs d'entreprise se sont installés à Ashford.

Et Olivier Cadic avec son Association France Libre ... d'entreprendre les aide à s'installer. Il y a quelques mois un sondage réalisé par l'Ifop (pour le conseil supérieur des experts-comptables) révélait que 48 % des patrons de PME français étaient « prêts à envisager de

délocaliser tout ou partie de leur entreprise », 44 % pour des raisons fiscales, 55 % à cause des 35 heures.

Il est sans doute dommage que nos responsables n'aient pas encore compris que la mondialisation rendait de plus en plus insupportable notre vieux système de textes et de taxes et qu'en même temps l'Europe permettait de plus en plus à nos entrepreneurs d'aller voir ailleurs.

Dans les rues d'Ashford, un jeune Français qui a créé il y a deux ans une entreprise et qui a déjà 5 salariés m'a dit : « *Moi, je ne voulais pas devenir livreur de pizzas à Paris.* »

### ***150 000 « exilés » en Grande-Bretagne***

On estime que 150 000 Français sont partis « faire fortune » en Grande-Bretagne. Souvent des jeunes qui rêvent de créer leur entreprise.

Il est évident que la facilité qu'il y a à créer une entreprise (un seul formulaire, 1 £), que les avantages fiscaux (*voir ci-contre*) et que la simplicité des formalités (une feuille de paie se limite à 6 lignes en Grande-Bretagne - et l'impôt sur le revenu est, en plus, prélevé à la source - contre 25 lignes en France où il faudra encore faire une déclaration d'impôts), jouent pour une grande part dans ce choix.

Mais, et tous les « exilés » y insistent, l'attitude générale de l'administration y est aussi pour beaucoup. Un exemple : en Grande-Bretagne, l'Etat doit rembourser la TVA aux entreprises « dans les quatre semaines », faute de quoi l'Etat présente par écrit ses excuses et ... paie des intérêts.

On imagine mal l'administration française des impôts en faire autant.

Quand on interroge les jeunes Français installés en Grande-Bretagne sur les dangers du système britannique qui permet de licencier très facilement un salarié, ils font remarquer que ce même système permet, aussi, d'embaucher très facilement un salarié, ce qui explique, peut-être en partie, que le chômage soit inférieur de moitié en Grande-Bretagne à ce qu'il est en France.

Il faut aussi observer que les jeunes « aventuriers » ne sont pas les seuls à franchir la Manche pour changer si ce n'est d'air du moins de système. Après Hoover, JVC, Akai et Sony qui ont quitté la France pour la Grande-Bretagne, 1 200 grands groupes français ont déjà « mis un pied » dans le royaume pour bénéficier, d'une manière ou d'une autre, de tous les avantages qu'il offre aujourd'hui. La Générale des eaux a « exporté » sa filiale la Générale de santé à Londres, le Club Méditerranée immatricule désormais ses GO en Grande-Bretagne, etc.

Et quand Alain Prost lui-même rappelle qu'avec 105 salariés seulement son entreprise a les mêmes coûts salariaux que son concurrent sur les circuits de F1, Benetton, avec 240 salariés mais installé en Grande-Bretagne, on comprend tout.

On comprend notamment que 30 % des investissements étrangers en Europe se fassent désormais en Grande-Bretagne (contre 18 % en France), ce qui a permis l'année dernière la création de 48 000 emplois en Grande-Bretagne (contre 16 500 en France). Et on a l'impression que la Grande-Bretagne devient plus « attractive » que la France.

A Londres, on dit maintenant qu'il y a eu trois vagues d'immigration française : 1685, 1789, et 1995. Après la révocation de l'édit de Nantes, au moment et la Révolution de ces dernières années. Mais là, les Britanniques font mine de ne pas savoir pourquoi.

### ***Les vrais salaires nets***

Interrogée sur la fuite des jeunes chefs d'entreprise français vers la Grande-Bretagne, M<sup>me</sup> Martine Aubry a un jour répondu qu'elle préférerait habiter la banlieue de Paris que celle de Manchester, que la santé était payante en Angleterre et que l'état des routes y était déplorable.

La banlieue de Manchester n'est, en effet, guère réjouissante mais il y a aussi certaines zones de la banlieue parisienne que M<sup>me</sup> Aubry ne doit pas connaître. D'autre part, depuis 1948, le National Health Service assure des soins gratuits pour tous au Royaume-Uni. Quant aux routes, elles sont loin d'être « déplorables ».

Cela dit, toute comparaison est difficile. Sauf une : celle de ce que deviennent les salaires bruts. En France, pour un salaire brut de 10 000 francs, l'employeur paiera 4000 francs de charges et le salarié 2 000 francs. En Grande-Bretagne, l'employeur paiera 1 000 francs et le salarié 1 000 francs.

En clair, à salaire brut égal, un patron français paie 14 000 francs quand un patron britannique paie 11 000 francs, et le salarié français touche 8 000 francs quand le britannique touche 9 000 francs.

Ni l'employeur ni le salarié n'ont donc, sur ce plan, intérêt à être de ce côté-ci de la Manche.

***Thierry Desjardins***